

# Faut-il privatiser certains services de police ?

**L'Open VLD, appuyé par la N-VA, voudrait privatiser une partie des tâches assurées par les policiers.**

**La mesure participerait aux efforts budgétaires.**

**Les agents pourraient alors se concentrer sur leur devoir principal : garantir la sécurité des citoyens.**

Le but n'est pas de remplacer la police, mais bien de l'aider dans des tâches dont elle garde la direction. Cette collaboration aurait pour principal avantage de permettre aux policiers d'assurer la sécurité des citoyens en étant présents sur le terrain. D'autres pays européens ont montré de bons résultats en fonctionnant de la sorte. Les firmes privées verraient s'ouvrir devant elles un nouveau marché.

*“Ce renforcement permettrait aux membres des services de police d'être davantage présents dans leurs tâches centrales, à savoir d'assurer la sécurité des citoyens en étant disponibles pour intervenir sur le terrain.”*

**GERRIT BELLON**

Directeur juridique et affaires publiques  
Securitas.

## **Quelles tâches cette privatisation concernerait-elle ?**

Le gouvernement a déposé une proposition de loi à la Chambre et est occupé à réfléchir aux tâches qu'il ne voudrait plus que la police exécute. Il y en a un certain nombre qui pourraient être faites par des sociétés privées, dont le rôle serait alors d'assister la police: le gardiennage de bâtiments, de parkings et d'ambassades, l'accompagnement d'huissiers de justice, le traitement administratif des amendes, l'accueil des victimes, le transport de détenus, le renforcement de la police lors d'accidents de la route ou de manifestations de grande ampleur. C'est en tous les cas la police qui décidera des tâches qu'elle transférera aux sociétés privées, et non le contraire. Elles sont soit assez simples, soit sont celles pour lesquelles les membres des sociétés privées sont bien entraînés.

## **On parle donc de renforcer et non de remplacer la police ?**

Absolument, et cela doit être très clair. Le but n'est pas de remplacer la police mais bien de l'aider dans ses tâches et de le faire sous sa direction. L'autorité policière appartient à l'Etat et non aux cellules privées. La police resterait donc le patron.

## **Comment justifier cette décision ?**

Ce renforcement permettrait aux membres des services de police d'être davantage présents dans

ce qui compose le noyau de leur activité, à savoir d'assurer la sécurité des citoyens, en étant disponibles pour intervenir sur le terrain. Là est le véritable but de l'opération telle que je l'ai comprise. Par ailleurs, le grand atout des sociétés privées (qui intéresse particulièrement les pouvoirs publics), c'est leur grande flexibilité: elles ont la possibilité de s'adapter à une situation dans des délais très courts et d'assurer la mise à disposition d'agents qualifiés en suffisance.

## **En plus de la pression qui existe aujourd'hui sur les effectifs de police, la pression budgétaire joue-t-elle aussi dans cette proposition faite par l'Open VLD ?**

Je ne pense pas que, de manière générale, le coût d'un agent de gardiennage privé soit moins élevé que celui d'un policier. Par contre, lorsqu'il faut mobiliser cet agent rapidement pour une manifestation spécifique, que cela impose de le démobiliser du travail qu'il était occupé à faire ou qu'il est contraint de prêter des heures de nuit ou supplémentaires, cette mise à disposition-là est plus chère que celle d'un agent privé.

## **Que répondez-vous à ceux qui craignent que la logique du gain prenne le pas sur la qualité du service, légitime, au citoyen ?**

Il s'agit bien de continuer à travailler sous la direction de la police. C'est donc une garantie que l'on apporte au citoyen. Par ailleurs, il y a pas mal d'exemples de réussite dans des pays européens comme la Suède ou le Danemark, où il existe de très fortes collaborations entre la police et le secteur privé. Ils ont prouvé que cela fonctionne. La Belgique ne ferait donc pas exception. Certaines sociétés privées assistent déjà au gardiennage des Sommets du Conseil européen. Pourquoi ne pas étendre cette collaboration ?

## **Les agences privées voient évidemment d'un œil non dénué d'intérêt la possibilité de se voir confier ces responsabilités...**

Nous n'allons pas cacher que ça nous permettrait d'élargir le terrain sur lequel nous pourrions opérer et donc d'accroître nos activités, bien que nous ne puissions pour l'heure chiffrer l'ouverture d'un tel marché. La question a été posée par la po-

lice, le gouvernement l'a mise dans son agenda. Bien sûr, le secteur privé sera tout à fait disposé à réagir lorsque la question sera posée concrètement. Pour l'instant, on attend. Mais nous serions absolument prêts à répondre favorablement à la demande. C'est, selon nous, une initiative tout à fait réalisable et viable.

#### Entretien : Valentine Van Vyve

La privatisation répond à une vision néolibérale de la société. Fantasma! Les policiers ont un rôle social et pas seulement sécuritaire. Une entreprise privée n'assurera pas le service au citoyen de la même manière car elle suit une logique de coûts-bénéfices qui risque de se faire au détriment du public, qui pourtant contribue financièrement.

**“Dans quelle société  
veut-on vivre,  
celle dans laquelle  
des sociétés privées auraient  
le contrôle de nos libertés  
et donc de nos droits  
fondamentaux?  
Est-ce cette image-là  
du vivre ensemble  
que l'on veut?  
La Ligue des droits  
de l'homme tire  
la sonnette d'alarme.”**

**ALEXIS DESWAEF**

Président de la Ligue des droits de l'homme.

#### **Quelle est votre position par rapport à cette éventualité ?**

Il faut faire attention avec ce genre de fausse bonne idée basée sur du bon sens où l'on présente comme solution miracle la privatisation avec l'argument qu'il y aura plus de bleus dans la rue et que l'on diminuera la pression budgétaire. Ça plaît aux citoyens, mais à quel prix? Le bon sens seul ne suffit pas pour gérer un pays. C'est un peu trop simple et témoigne d'un manque de sens commun. C'est faire fi du fait que la police est un service public et que son rôle est de garantir ses libertés fondamentales et ses droits. La tâche de la police va donc bien au-delà de la seule préservation de la sécurité. A la Ligue des droits de l'homme, on s'inquiète. L'idée est d'abord celle de faire des économies. Parce qu'on ne peut pas faire tout le cahier des charges, on décide d'en présenter une partie aux sociétés privées. Celles-ci auront toujours un raisonnement de rentabilité: diminuer les coûts, augmenter les profits. Quand cela se fait au détri-

ment d'un service qui est destiné au public, les dérives peuvent être dangereuses.

#### **C'est-à-dire ?**

Une chose est de remplacer des bobines dans un radar. On peut imaginer qu'une entreprise privée prenne cela en charge de manière efficace. C'est autre chose de transporter les détenus des prisons vers les palais de justice. Là, il y a un contact direct avec des citoyens en position de fragilité, privés de liberté, menottés et en attente d'un procès, emprisonnés et présumés innocents. Ils veulent privatiser l'accueil des victimes dans les commissariats. Quand on sait que le temps c'est de l'argent, les victimes seront-elles encore accueillies de la même manière qu'aujourd'hui, où des policiers sont spécialement formés pour les écouter? Quelle garantie a-t-on? Un employé d'une société privée ne peut pas être tenu aux mêmes devoirs qu'un agent de police: le secret professionnel, le port d'arme, l'usage de la force, répondent à certaines conditions légales. Cela sera-t-il appliqué aux personnes qui travaillent dans une autre logique, où la seule sanction possible sera un licenciement et non pas une sanction disciplinaire? Nous ne balayons pas tout d'un revers de main. Pourquoi pas pour des tâches qui n'impliquent pas de contact avec le citoyen? Mais pour tout le reste, on dit attention.

#### **Assiste-t-on à une bataille idéologique entre la droite et la gauche, où le moins d'Etat s'oppose au plus d'Etat ?**

Ce projet de loi s'inscrit dans cette logique néolibérale de privatiser dès que des problèmes se posent. Certains vont plus loin et envisagent de privatiser les prisons... Dans les pays qui ont mis en œuvre de telles solutions, on constate que ce n'est pas la panacée. Une société privée va toujours viser avant tout la rentabilité. Ce n'est pas le rôle d'un service public. Un service donné au citoyen, qui est un contribuable, peut coûter plus cher que ce qu'il ne rapporte. Mais si vous confiez cela au privé, ce ne sera pas le cas. Cette solution est trop simple.

**Le pendant de cette proposition, inscrit dans l'accord de gouvernement, est de pouvoir faire appel à l'armée.**

Ni un militaire ni un agent privé ne peuvent s'improviser policiers. Cette logique, poussée par le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, est une forme de mépris pour la police, plutôt que de lui donner plus de moyens. Dans quelle société veut-on vivre, celle dans laquelle des sociétés privées auraient le contrôle de nos libertés et donc de nos droits fondamentaux? Une société dans laquelle il y aurait en cas de menace, dans nos rues, des soldats en patrouille? Est-ce cette image-là du vivre ensemble que l'on veut? Je ne le pense pas. La Ligue des droits de l'homme tire franchement la sonnette d'alarme devant

cette double dérive de privatisation et de militarisation. On perdra une partie du contrôle démocratique sur la police et une partie de la maîtrise. Dire d'un côté que l'on veut plus de bleus dans la rue, et de l'autre côté que l'on va confier le contrôle des visites domiciliaires actuellement réalisées par l'agent de quartier à des sociétés privées pose problème. Ce contact est primordial. Il permet de nouer des liens. Or, pour épargner quelques euros – encore faut-il prouver que la privatisation coûtera effectivement moins cher, comme le stipule ce fantasme libéral – on décide de supprimer un rôle essentiel de la police: construire du lien social et de proximité.

**Entretien: VVVy**